REGLEMENT XTERRA REUNION

Le règlement applicable est celui issu de la réglementation sportive 2017 de la FFTRI.

ARTICLE 1 : Accès à l'épreuve

- Le participant doit être né en 1999 ou avant pour le XTERRA ; en 1997 ou avant pour le Xduathlon et à partir de 2011 pour les aquathlons.
- L'épreuve est ouverte aux licenciés F.F.TRI possédant une licence compétition.
- L'épreuve est ouverte aux non licenciés à condition d'acquérir un pass compétition et de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins d'un an.

Chaque participant devra s'acquitter du droit d'inscription pour valider son inscription et prendre part à la course.

Le pass compétition est une obligation pour les concurrents non licenciés FFTRI. Il offre des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F.F.TRI auprès d'Allianz mais en aucun cas une garantie d'assurance à la personne ou son matériel. Il devra être souscrit au retrait du dossard (compris dans le tarif d'inscription)

ARTICLE 2 : Droits d'inscriptions

- XTERRA PRO 80€

Accès à la grille de prix XTERRA PRO*
Accès aux lots et récompenses

* l'inscription en PRO est soumise à validation du comité d'organisation sur présentation de résultats significatifs

- XTERRA Groupe d'âge 45€ (Du 21 novembre au 04 décembre)
  50€ (du 05 décembre au 31 janvier)
  55€ (du 01 février au 16 mars)
  60€ (du 17 mars au 09 avril)

Accès aux qualifications / groupe d'âge pour la finale mondiale de Mauï, Hawaï.
Accès à la grille de prix XTERRA Groupe d'âge
Accès aux lots et récompenses

- XTERRA RELAIS 65€ / équipe de 3 (Du 21 novembre au 04 décembre)
  70€ / équipe de 3 (du 05 décembre au 31 janvier)
  75€ / équipe de 3 (du 01 février au 16 mars)
  80€ / équipe de 3 (du 17 mars au 09 avril)

Accès aux lots et récompenses

- XDUATHLON 40€ (Du 21 novembre au 04 décembre)
  45€ (du 05 décembre au 31 janvier)
  50€ (du 01 février au 16 mars)
  55€ (du 17 mars au 09 avril)

Accès à la grille de prix XDUATHLON
Accès aux lots et récompenses

- XDUATHLON RELAIS 50€ / équipe de 2 (Du 21 novembre au 04 décembre)
  55€ / équipe de 2 (du 05 décembre au 31 janvier)
  60€ / équipe de 2 (du 01 février au 16 mars)
  65€ / équipe de 2 (du 17 mars au 09 avril)
-

Accès aux lots et récompenses

- AQUATHLON 5€ (de la catégorie mini-poussin à cadet)

ARTICLE 3 : Annulation

En cas d'annulation d'inscription par le concurrent jusqu'au 02 Avril 2017, le remboursement sera imputé de 10 € pour frais engagés.

Une demande postale écrite et datée (le cachet de la poste faisant foi) accompagnée d'une enveloppe à vos noms / prénoms / adresse et affranchie au tarif en vigueur devra nous parvenir dans ces délais.

A partir du 03 Avril 2017, aucun remboursement pour annulation ne sera effectué quel que soit le motif invoqué (même blessure avec certificat médical).

En cas d'annulation de la course par l'organisateur, suite à une demande des autorités en charge du dossier :

Un remboursement des droits d'inscription sera réalisé auprès des concurrents. La somme sera égale aux droits d'inscription auxquels seront déduites toutes les dépenses engagées en vue de son organisation (prestations, achat et location de matériel, honoraires, etc..). Elle sera indiquée aux inscrits dans les 30 jours suivants la course.

A compter du départ de la course, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif d'arrêt de la course.

ARTICLE 4 : Inscriptions

Les inscriptions se feront sur le site de l'épreuve : www.xterrareunion.com

La clôture des inscriptions est fixée au 09 Avril 2017 à minuit.

Seules les inscriptions complètes seront prises en compte.

Un nombre maximum de concurrents pourra être déterminé sur recommandation de la sous-préfecture de Saint-Paul.

Les inscriptions pour l'aquathlon se font par mail à : ouestruntriathlon@live.fr

ARTICLE 5 : Classement et récompenses

Seront récompensés sur le XTERRA Réunion :

- Classement général scratch H/F
- Le 1er de chaque catégorie d'âge H/F* (cf article 6)
- Les trois premiers relais H/F* (les équipes mixtes seront classés en H)
- l'ensemble des concurrents entrants dans la grilles des prix pro ou amateurs.

L'ensemble des concurrents arrivant au terme du défi XTERRA réunion se verront remettre une médaille et un lot de finisher.

Seront récompensés sur le XDuathlon :

- Classement général scratch H/F
- Podium sénior femme et homme (tous les séniors confondus, nés en 1997 et avant)
- Podium vétéran femme et homme (tous les vétérans confondus, nés en 1977 et avant)
- Les trois premiers relais H/F* (les équipes mixtes seront classés en H)

L'ensemble des concurrents arrivant au terme du défi Xduathlon se verront remettre un lot de finisher.

Seront récompensés sur l'aquathlon :

- une médaille / tous les participants

ARTICLE 6 : Qualification / Mauï

1 slot par catégorie d'âge H/F pourra être attribué dans les catégories suivantes :

Catégorie	Date de naissance	Homme	Femme
20 - 24 ans	1993 & 1997	1	1
25 - 29 ans	1988 & 1992	1	1
30 - 34 ans	1983 & 1987	1	1
35 - 39 ans	1978 & 1982	1	1
40 - 44 ans	1973 & 1977	1	1
45 - 49 ans	1968 & 1972	1	1
50 – 54 ans	1963 & 1967	1	1
55 – 59 ans	1958 & 1962	1	1
> 60 ans	> 1957	1	1

Le nombre de slots / catégorie est susceptible d'évoluer.

ARTICLE 7 : Grille des prix de 12400 euros

Grille de prix XTERRA PRO *: (seuls les athlètes engagés dans la catégorie pro peuvent y prétendre)

	Homme	Femme
1	1200	1200
2	1000	1000
3	800	800
4	700	700
5	600	600
6	500	500

*L'inscription en PRO est soumise à validation du comité d'organisation sur présentation de résultats significatifs

Grille de prix scratch XTERRA Groupe d'âge* :

	Homme	Femme
1	300	300
2	200	200
3	100	100

Grille de prix scratch XDUATHLON *:

	Homme	Femme
1	300	300
2	200	200
3	100	100

*La grille des prix sera effective uniquement si au moins 10 hommes ou 10 femmes inscrits en catégorie d'âge sont au départ de la course.

Les primes seront versées sous les 30 jours après la course par chèque pour les athlètes français et par virement bancaire aux athlètes étrangers (sous réserve de contrôle anti-dopage négatif).
Attention, pour les athlètes étrangers, une retenue à la source est effectuée par le service des impôts (environ 10% du montant de la prime).

ARTICLE 8 : Parcours natation

L'épreuve natation de 1500 m se déroule dans le lagon de Trou d'eau à la Saline les bains.
La combinaison sera autorisée si la température de l'eau est en dessous de 24°C.
Si les conditions météo ne permettaient pas le déroulement de l'épreuve natation, celle-ci serait remplacée par une épreuve de trail de 5 km.
Tout objet aidant à la propulsion ou à la flottaison (speed suit, etc.) est formellement interdit.

Barrière horaire : 7h50 sortie du parc à vélo (pour un départ à 7h00)

ARTICLE 9 : Parcours VTT

La section VTT est de 30km.

- Le port du casque avec la jugulaire fermée est obligatoire tout au long du parcours ;
- La plaque de cadre devra être disposée à l'avant du vélo ;
- Le dossard devra être visible dans le dos ;
- La ceinture porte dossard est autorisée ;
- Les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter derrière ou à côté d'un autre concurrent, et ainsi profiter de l'aspiration d'un autre concurrent ou de véhicule pendant la course VTT.
- La route sera ouverte à la circulation, chaque concurrent devra impérativement respecter le code de la route sur les portions urbaines.
- Des zones de propreté sont prévues sur le parcours pour vos déchets, veuillez les respecter.

Barrière horaire : 10h30 au parc à vélo (pour un départ à 7h00)

ARTICLE 10 : Parcours trail

La première section trail du Xduathlon est de 5km en un aller / retour sur la plage

La section trail du XTERRA et du Xduathlon (2ème section) est de 10 km.

- Le dossard devra être correctement attaché et visible de face.
- La ceinture porte dossard est autorisée.
- Des zones de propreté sont prévues sur le parcours pour vos déchets, veuillez les respecter.

Barrière horaire : 11h15 au KM 3 (pour un départ à 7h00) Le concurrent sera redirigé vers l'arrivée par le même chemin qu'à l'aller. Il pourra franchir la ligne d'arrivée avec une pénalité d'1h30.

ARTICLE 11 : Parcours aquathlon

- Aquathlon mini-poussins / poussins : (2011 à 2008)

  50m natation / 400m course à pied

- Aquathlon pupilles / benjamins : (2007 à 2004)

  100m natation / 800m course à pied

- Aquathlon minimes / cadets / juniors : (2003 à 1998)

  200m natation / 1500m course à pied

En fonction du nombre d'inscrits sur les aquathlons, un départ / catégorie pourrait être planifié.
Les distances des différents parcours sont sujettes à modification en fonction de la marée.

ARTICLE 12 : Modifications de parcours

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours sans préavis.
Cette modification ne peut pas entraîner un remboursement des droits d'inscriptions

ARTICLE 13 : Infractions

Les infractions au règlement seront sanctionnées selon les règles de la Fédération Française de triathlon.

ARTICLE 14 : Aide extérieure

Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure, sous peine de disqualification.

ARTICLE 15 : Responsabilités du concurrent

Les concurrents acceptent en s'inscrivant à la course de se soumettre aux décisions des arbitres. Celles-ci seront sans appel.

Les concurrents doivent prendre connaissance et respecter la règlementation générale FFTRI, respecter le code de la route et les instructions des officiels.
Ils sont responsables de leur équipement et doivent s'assurer que celui-ci est conforme aux règles.

Un concurrent ne doit pas de quelconques façons contrarier la progression d'un autre compétiteur, que ce soit intentionnellement ou par négligence.

Les concurrents doivent prendre connaissance des parcours et doivent les suivre intégralement. S'ils quittent le parcours pour une raison ou une autre, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté.

La reconnaissance préalable des parcours est recommandée et notamment les parties techniques pour des raisons de sécurités.

S'il abandonne, le concurrent doit informer l'arbitre ou un officiel de l'organisation le plus proche et rendre son dossard. Il lui est formellement interdit de parcourir le circuit en sens inverse pour revenir au départ.

Le concurrent s'engage à ne pas dégrader l'environnement. A ce titre, tout abandon de matériel (bidon, etc …), de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévues à cet effet est formellement interdit et passible de disqualification.

ARTICLE 16 : Responsabilité de l'organisateur

Les organisateurs sont couverts pour les risques en responsabilité civile dans le cadre de l'agrément accordé par la Fédération Française de triathlon.

Ils déclinent toute responsabilité en cas d'incident ou de défaillance due à un mauvais état de santé, de matériels défectueux ou en cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes prescrites.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel. Chaque participant conserve l'entière responsabilité de son matériel et de ses effets personnels (vélo, combinaison, chaussures…) déposés, dans l'aire de transition.

En cas de perte, de vol ou de dégradation, aucune compensation de quelle que nature que ce soit ne pourra être demandée à l'organisation.

ARTICLE 17 : Contrôle antidopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de s'y soumettre entraînera la disqualification immédiate. Une pièce d'identité devra être présentée par le concurrent au médecin de l'AFLD.

ARTICLE 18 : Réclamations

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires par le Directeur de course au lieu d'arrivée.
Une somme de 50 euros devra être versée.
Dans le cas où la réclamation ne serait pas recevable, cette somme sera conservée par l'organisation.

ARTICLE 19 : Jury de course

Il se compose :
De membre de l'organisation (Mickael Le Goanvic ; Yannick Desfarges) et de l'arbitre principal.

ARTICLE 20 : Couverture média (photos / vidéos / télévision)

En s'inscrivant à la course les concurrents renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve et à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Les professionnels de l'audio-visuel / photos doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisateur.

Aucunes images, photographies ou vidéos ne pourront être commercialisées auprès de particuliers, de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord de l'organisateur.

ARTICLE 21 : Sécurité et assistance

Elle est assurée par des médecins et infirmiers urgentistes.

Les signaleurs positionnés sur le parcours sont en mesure de prévenir les secours.

Des VTTistes secouristes suivront la course.

Des sanctions seront prises par l'organisation en cas de non-respect du code de la route par les concurrents.

Un briefing rappelant les consignes de sécurité sera fait afin de rappeler les points de vigilance sur les différents parcours.

RULES AND REGULATIONS

The applicable rules are extracted from the 2017 sporting regulations of Fédération Française de TRIathlon (Triathlon French Federation - FFTRI).

ARTICLE 1 : Access to the event

- Participants must be born in 1999 or earlier.
- The event is open to FFTRI competition license holders
- The event is open to other participants under the condition of acquiring a "PASS COMPETITION" and providing a medical certificate issued in less than one year proving no counter indication for taking part in a triathlon race.

Each participant will have to pay the registration fee to validate his registration for the race. The "PASS COMPETITION" is a requirement for participants not holding a license from FFTRI. It provides safeguards under liability insurance contract subscribed by the FFTRI with Allianz but in no case a personal liability insurance to participants or their equipment. It will be subscribed at BIB delivery (included in registration fees).

ARTICLE 2 : Registration fees

- XTERRA PRO 80 €

Access to the PRO prize money
Access to prizes and awards

- XTERRA Age Group 45€ (21 november - 04 décember)
  50€ (05 décember - 31 january)
  55€ (01 february - 16 march)
  60€ (17 march au 09 april)

Access to slots / age group for World Championship in Maui, Hawaï
Access to prize money XTERRA Age Group
Access to prizes and awards

- XTERRA relay 65€ / équipe de 3 (21 november - 04 décember)
  70€ / équipe de 3 (05 décember - 31 january)
  75€ / équipe de 3 (01 february - 16 march)
  80€ / équipe de 3 (17 march au 09 april)

Access to prizes and awards

- XDUATHLON 40€ (21 november - 04 décember)
  45€ (05 décember - 31 january)
  50€ (01 february - 16 march)
  55€ (17 march au 09 april)

Access to prize money XDUATHLON
Access to prizes and awards

- XDUATHLON Relay 50€ / équipe de 3 (21 november - 04 décember)
  55€ / équipe de 3 (05 décember - 31 january)
  60€ / équipe de 3 (01 february - 16 march)
  65€ / équipe de 3 (17 march au 09 april)

Access to awards

ARTICLE 3 : Cancellation

In case of registration cancellation by the competitor before April 02, 2017, the reimbursement will be charged € 10 for set up fees.

The request to cancel registration must be sent by mail before 02th April 2017, the reference date being the postmark on the envelope. You must attach an additional empty envelope with your name / first name / address and a stamp. If the cancellation is made before 02th April 2017, we will charge 10€ to your refund to cover for administrative costs. From 03th April 2017, no refund will be made regardless of the explanation provided (even injury with medical certificate).
In case of cancellation of the race following a request of the authorities:
Competitors will be refunded of an amount equal to the registration fees minus the expenses already engaged for the preparation of the race (services, purchase and rental

of equipment, fees, etc ..). Competitors will be informed of the amount to be reimbursed within 15 days following the cancellation.
From the start of the race, no refund will be made regardless of the reason for cancellation.

ARTICLE 4 : Registration

Registration will be on the event website : www.xterrareunion.com

Or by returning the registration form by mail to :
Ouest Run Triathlon
22 rue des engagés, lot vert lagon
97434 Ermitage les bains
Ile de la Réunion – France

Deadline for registration is April 09th, 2017, midnight
Only complete registrations will be considered.
A maximum number of competitors may be determined by the local authorities of St. Paul.

ARTICLE 5 : Ranking and awards

The following competitors of XTERRA Réunion will be eligible to prizes and awards:

- Overall scratch ranking M/F
- 1st of each age catgory (see article 6)
- The first three relays M / F * (mixed teams will be ranked M)
- All the competitors eligible in the price grids for pro or amateur.

All competitors finishing the XTERRA REUNION will receive a medal and a finisher T-shirt .

The following competitors of XDuathlon Réunion will be eligible to prizes and awards:

- Overall ranking M / F
- Senior Podium for women and men (all of the seniors, born in 1995 and before)
- Veteran Podium for woman and men (all of the veterans, born in 1975 and before)
- The first three relays M / F * (mixed teams will be ranked M)

All competitors finishing the Xduathlon Reunion will receive a finisher T-shirt .

ARTICLE 6 : qualifying / Mauï

category M/F	Date of birth	Male	Female
20 - 24 ans	1993 & 1997	1	1
25 - 29 ans	1988 & 1992	1	1
30 - 34 ans	1983 & 1987	1	1
35 - 39 ans	1978 & 1982	1	1
40 - 44 ans	1973 & 1977	1	1
45 - 49 ans	1968 & 1972	1	1
50 – 54 ans	1963 & 1967	1	1
55 – 59 ans	1958 & 1962	1	1
> 60 ans	> 1957	1	1

1 slot per age category M/F would be awarded in the following categories

ARTICLE 7 : Prize money grid – Total € 12,400

XTERRA PRO Prize money grid

	Male	Female
1	1200	1200
2	1000	1000
3	800	800
4	700	700
5	600	600
6	500	500

XTERRA Age group Prize money grid

	Male	Female
1	300	300
2	200	200
3	100	100

XDUATHLON ranking Prize money grid

	Male	Female
1	300	300
2	200	200
3	100	100

Prize money will be transferred within 15 days after the race by check for the French athletes and by bank transfer to the foreign athletes (under the condition of a negative doping test).

ARTICLE 8 : Swim course

The 1500m swim course takes place in the “Trou d’Eau” lagoon of La Saline les Bains.
Wetsuits will be permitted if the temperature of the water is below 24 ° C.
If the weather conditions do not allow the swim race to happen, it will be replaced by a 5 km trail.
Any object helping propulsion or flotation is prohibited.

The mandatory cut-off for the 1.5km swim is 7.40 am measures at the exit of the transition area

ARTICLE 9 : Mountain bike course

Mountain bike course is 30km

- The use of a helmet with the closed chin strap is compulsory all along the route
- The frame plate must be placed in front of the bike; - The bib will have to be visible in the back; - Bib belts are authorized; - Drafting is prohibited. - The road will be opened to the traffic, every competitor will have to respect the traffic rules on the urban portions. - Specific zones for throwing wastes are planned on the course, please respect them.

Cut off time is 10:30 am measured at the exit of the transition area

ARTICLE 10 : Trail Running course

Trail running course is 10km
- The bib must be properly attached and visible from the front.
- Bib belts are allowed.
- Specific zones for throwing wastes are planned on the course, please respect them.

Cut off time is 11:15 am at KM 3

ARTICLE 11 : Modifications of the course

The organizer reserves the right to modify this course without advance notice.
This change will not result in a refund of registration fees

ARTICLE 12: Infringements

Infringements to the regulations will be penalized according to the rules of the French Federation of triathlon.

ARTICLE 13: External assistance

External assistance is forbidden. Competitors receiving any external assistance will be exposed to penalty or disqualification.

ARTICLE 14 : Competitor's Responsibilities

By joining the race competitors accept the decisions of the referees. These will be final. Competitors must be aware of and respect the general rules of the French Federation of Triathlon. They must respect the traffic rules and the instructions of the officials. They are responsible for their equipment and have to make sure that it complies with the rules.
A competitor must not in any manners impede the progress of another competitor, whether it is deliberately or by negligence.

Competitors have to acknowledge the race course and have to follow it. If they leave the race course for one reason or another, they are required to return by themselves to the place where the race course was left.

Pre-race rehearsal of the course is recommended especially the technical sections for safety reasons.

If a competitor wants to give up, he must inform the closest referee or official and give back his bib. It is strictly forbidden to take the course in the wrong way.

Competitors commit not to degrade the environment. As such, it is forbidden to through away any material (water bottle, etc.) or any waste outside the areas dedicated to that purpose. Any infringement may trigger disqualification.

ARTICLE 15: Organizer's liability

The organizers are covered for liability risks as part of the approval granted by the French Federation of triathlon.

They decline any liability in case of accident due to a bad state of health, defective materials or non-compliance with the instructions.

The organizer declines any liability for lost or stolen equipment. Every participant is fully responsible for his material and his personal effects (bike, wetsuits, shoes,…) stored in the transition area.

In case of loss, theft or damage no compensation of any nature whatsoever will be made by the organization.

ARTICLE 16: Doping Control

Any competitor may be subject to a doping control upon the arrival of the race. The refusal to take part to the test will result in immediate disqualification. An ID must be presented by the competitor to the doctor of the AFLD (Doping control French association)

ARTICLE 17: Claims

Claims will be accepted in writing within 30 minutes after the posting of provisional results by the Race Director at the arrival.
An amount of EUR 50 will have to be paid.
In case the claim is not accepted, this sum will be retained by the organization.

ARTICLE 18: Race Jury

It consists of:
Members of the organization (Mickael Le Goanvic; Yannick Desfarges and the principal referee)

ARTICLE 19: Media coverage (photos / videos / TV)

By taking part to the race, competitors expressly waive their image reproduction right during the event and all claims against the organizer and its authorized partners for the use of their image.

Professional photographers have to obtain an authorization from the organizer.
No pictures, photos or videos can be marketed to individuals, private partners or television channels without the consent of the organizer.

ARTICLE 20: Safety and assistance

Safety and assistance is provided by emergency doctors and nurses.
Volunteers positioned on the race course are able to call for help.
Rescuers on mountain bikes will follow the race.

Sanctions will be taken by the organization in case of non-compliance with the traffic rules by competitors.

A race briefing on safety instructions and dangerous sections will be made before the race starts

XTERRA SCHEDULE

BIBS DELIVERY

- Friday, April 24:

At Running Conseil store, St. Pierre from 9:00am to 6:00pm
- Saturday, April 25:

At Endurance shop store, St Gilles les Bains from 9:00am to 6pm

APRIL, 26th SCHEDULE : XTERRA / XDUATHLON

5:00 a.m: Reception of competitors –bibs delivery
6h15 a.m.: Closing of signing control XTERRA / XDUATHLON
6:45 a.m : Briefing XTERRA / XDUATHLON
7:00 a.m : Departure XTERRA / XDUATHLON
9:30 p.m : Arrival of the first competitor XTERRA / XDUATHLON
12h00 : Race closing and award ceremony XTERRA / XDUATHLON